

La réforme des finances publiques au Maroc, comme outil de justice sociale: Etats des lieux et perspectives

The reform of public finances in Morocco, as a tool for social justice: State of play and perspectives

MOHAMMED HAMZA MAHBOUBI

Docteur en Sciences économiques et Gestion

Cadre au Ministère de la santé

Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales de Fès

Université Sidi Mohamed Ben Abdellah

Centre des Etudes et Recherches en Analyses et Prospections Economiques (CERAPE)

MAROC

hamza.mahboubi123@gmail.com

Date de soumission : 23/10/2019

Date d'acceptation : 17/12/2019

Pour citer cet article :

MAHBOUBI.M.H « La réforme des finances publiques au Maroc, comme outil de justice sociale: Etats des lieux et perspectives », Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit « Numéro 9 : Décembre 2019/Volume 4 : numéro 3 ». pp : 668 - 685

Digital Object Identifier : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3597198>

Résumé :

Le développement du nouveau modèle économique mondiale s'est accéléré ces dernières années, c'est un nouveau modèle institutionnel qui se met en place via un réseau d'Etats, de métropoles, de régions, avec un écart de richesses qui se creuse de plus en plus, et des disparités sociales et territoriales qui deviennent remarquables. Le Maroc a introduit plusieurs réformes et mis en œuvre plusieurs projets pour réduire la pauvreté et lutter contre les inégalités. Parmi ces projets, on note : La mise en place en 2005 de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), la création en 2012 du compte spécial du Trésor intitulé « Fonds d'appui à la cohésion sociale », le programme Tayssir et l'Initiative Royale « un million de cartables », l'amélioration des services sociaux au profit des étudiants, et le relèvement progressif, sur une période de 3 années, de la pension minimale de 1.000 dirhams à 1.500 dirhams pour les fonctionnaires retraités. L'objectif du présent article est de mettre en exergue l'état des lieux des finances publiques au Maroc, et de proposer des pistes d'amélioration en perspectives.

Mots clefs : Constitution ; Dépenses publiques ; Inégalités ; Justice sociale ; Reformes.

Abstract :

The development of the new global economic model has accelerated considerably in recent years; it is a new institutional model which is being put in place via a network of States, metropolises, regions, with a wealth gap which is developing more and more, and social and territorial fractures which are becoming considerable. The Kingdom has introduced several reforms and implemented several projects to fight poverty and reduce inequality. Among these projects, we note: The establishment in 2005 of the National Initiative for Human Development (INDH), the creation in 2012 of the special treasury account entitled "Support Fund for Social Cohesion", the Tayssir program and the Royal Initiative "a million school bags", the improvement of social services for the benefit of students, and the gradual increase, over a period of 3 years, from the minimum pension from 1,000 dirhams to 1,500 dirhams for retired civil servants. The objective of this article is to highlight the state of public finances in Morocco, and to propose avenues for improvement in prospects.

Keywords: Constitution; Public expenses; Inequality; Social justice; Reforms.

Introduction :

Les finances publiques sont couramment définies comme l'étude des ressources, des charges et des comptes des collectivités publiques, c'est-à-dire principalement de l'Etat, des collectivités territoriales, des organismes de sécurité sociale, de ceux dépendants étroitement de l'Etat et des collectivités territoriales (établissements publics), de l'Union européenne. En effet, il existe plusieurs façons de les définir.

Selon que l'on se place sur le plan juridique ou économique, il peut s'agir de :

- L'étude des finances des personnes morales de droit public (Etat, collectivités territoriales, établissements publics) ;
- L'étude des finances des administrations publiques, c'est-à-dire des organismes dont l'activité économique est principalement constituée des opérations de redistribution ou de production de services non marchands et dont les ressources sont en majorité des prélèvements obligatoires¹.

Les finances publiques relèvent du droit public et des règles précises encadrant les actions financières et comptables des acteurs publics (établissement des budgets et des comptes, perception des impôts, exécution des dépenses, contrôles). Elles sont au cœur de la décision politique, et constituent un des principaux leviers de l'action publique, et expriment des choix de société. Ainsi, par l'impôt et les dépenses (exemple : Subventions, recrutements), les acteurs publics pèsent sur la croissance économique, la répartition des ressources, et le développement de certains secteurs. Leur périmètre s'est accru avec le champ de l'intervention publique, à l'origine limitées aux fonctions régaliennes (défense, justice, police, diplomatie...), les finances publiques concernent aujourd'hui tous les domaines de l'action publique.

Au Maroc, se développe aujourd'hui une conscience collective que les aspects négatifs en matière de gestion des finances publiques ayant impacté l'économie et toute la société, doivent être éliminés.

A travers le présent article, on va répondre à la question suivante : Quelles sont les différents projets sociaux entrepris au Royaume, et quelles sont les différentes inégalités sociales qui persistent toujours malgré les réformes menées ?

¹Cette définition prend en compte des organismes de droit privé participant aux activités de la puissance publique, exemple : caisses locales de sécurité sociale, mais exclut des établissements publics aux activités marchandes. Elle est utilisée par la comptabilité nationale et dans le cadre de l'Union Européenne pour favoriser les comparaisons entre pays, quelle que soit leur organisation politique et administrative.

On va essayer dans un premier temps de faire le diagnostic de la situation budgétaire et des projets sociaux au Maroc, de mettre en exergue les réponses des politiques publiques aux inégalités sociales, et d'interpréter le rôle de la fiscalité locale en matière de justice sociale.

1. Diagnostic de la situation budgétaire, et projets sociaux au Maroc :

Au Maroc, Les équilibres macro-économiques se rétablissent, le déficit budgétaire se maintiendrait à 3% en 2018, il avait atteint 7,2% en 2012, le déficit du compte courant prévu est de 3,8% en 2018 contre 4% en 2017 (Direction des études et des prévisions financières, Ministère de l'économie et des finances, 2018). Avec 32% du PIB, le taux d'investissement est l'un des plus élevés au monde, mais l'impact sur la croissance et l'emploi n'est pas à la hauteur de l'effort. Pour accroître l'efficacité de l'investissement public, le ministère de l'économie et des finances va appliquer une nouvelle démarche. Celle-ci tiendra compte des retombées sur l'emploi et sur l'amélioration des conditions de vie.

Tableau 1 : Les indicateurs macro-économiques (Données et prévisions du Fonds Monétaire Internationale) :

Indicateurs/Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (Prévisions)	2019 (Prévisions)
Croissance économique (en %)	3	4,5	2,6	4,5	1,2	4,6	3,2	4
Déficit budgétaire (en % du PIB)	-7,2	-5,1	-4,9	-4,2	-4,1	-3,5	-3	-3

Source : Fond Monétaire International, données de l'année 2018.

La loi de finance 2018 a introduit plusieurs mesures en faveur de l'entreprise et de l'investissement, et la poursuite de la politique d'industrialisation permettra de rééquilibrer le modèle de croissance. En plus, les secteurs sociaux figurent aussi parmi les priorités.

Tableau 2 : Hausse de l'investissement public (en milliards de dirhams) :

Année	2014	2015	2016	2017	2018 (Prévisions)
Investissement public	186,6	189	189	190	195

Source : Direction des études et des prévisions financières, Ministère de l'économie et des finances, 2018.

Au Maroc, se développe de plus en plus une conscience collective que les parenthèses en matière de gestion des finances publiques ayant impacté négativement l'économie, et toute la société, doivent être fermées. A cet effet, le Roi du Maroc a souligné dans son message au 3eme Forum parlementaire sur la justice sociale en février 2018, que le modèle de développement du Maroc : « ne permet plus, désormais, de répondre aux demandes, et aux besoins croissants des citoyens, ni de réduire les inégalités sociales et les disparités spatiales. Il ne peut, en conséquence, favoriser l'avènement d'une justice sociale », (Discours de Sa Majesté le Roi du Maroc à l'occasion du 3eme Forum parlementaire sur la justice sociale en février 2018). Il faut reconnaître toutefois, que le Royaume a introduit plusieurs réformes et mis en œuvre plusieurs projets pour lutter contre la pauvreté et réduire les inégalités. Parmi ces projets, on note :

- 1- La mise en place en 2005 de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), dont les dépenses concernent notamment le programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural, le programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain et le programme de lutte contre la précarité.
- 2- La création en 2012 du compte spécial du Trésor intitulé « Fonds d'appui à la cohésion sociale », dont les dépenses sont consacrées notamment à la contribution au financement de centres hospitaliers universitaires, de l'agence nationale de l'assurance maladie, de l'assistance aux personnes à besoins spécifiques, des aides directes aux femmes veuves en situation de précarité, etc.
- 3- Le programme Tayssir et l'Initiative Royale « un million de cartables », dont le nombre de bénéficiaires a atteint au titre de l'année scolaire 2016-2017, respectivement, 716.350 et 4,02 millions d'élèves. (Benchaaboub.M, Ministre de

l'économie et des finances, allocation à l'occasion de la 12ème édition du colloque international des finances publiques sous le thème « Finances publiques et justice sociale », organisé à la TGR, Rabat, le 21/09/2018).

- 4- L'amélioration des services sociaux au profit des étudiants, dont l'effectif des boursiers a connu une augmentation de 5% en 2016-2017 par rapport à 2015-2016. De même, la capacité d'accueil dans les cités universitaires et les repas servis ont connu des augmentations substantielles, avec pour principal objectif d'encourager les étudiants à poursuivre leurs cursus universitaires dans les meilleures conditions.
- 5- Relèvement progressif, sur une période de 3 années, de la pension minimale de 1.000 dirhams à 1.500 dirhams par mois pour les fonctionnaires ayant accomplis au moins 10 années de service.
- 6- La compensation des prix de certains produits de base, dont l'objectif est de soutenir le pouvoir d'achat des couches sociales les plus défavorisées.

Toutes ces actions et mesures se traduisent par des coûts financiers substantiels supportés par le budget de l'Etat. A titre d'illustration, le coût de la compensation a atteint 54,9 Milliards de Dirhams en 2012, soit un montant supérieur aux dépenses d'investissement du budget général pour la même année (51,5 Milliards de Dirhams). (Statistiques du Ministère de l'économie et des finances, 2015).

Tableau 3 : Programmes sociaux au Royaume :

Programme	Nombre de bénéficiaires	Enveloppe budgétaire
Ramed	11,46 millions	1,3 milliard (dhs)
Initiative royale : Un million de cartables	4,26 millions d'élèves	250 millions dhs/an
Tayssir	736 380 élèves	500 millions dhs/an
Aide directe aux femmes veuves	90 000 veuves	Près de 1 Milliards (dhs)
Bourses universitaires	360 000 par an	1,82 milliard dhs/an
INDH	10,4 millions (2005-2016)	1,80 milliard dhs/an

Source : Direction des études et des prévisions financières, Ministère de l'économie et des finances, 2018.

En plus, le budget alloué à l'accélération de la mise en œuvre du programme royal de lutte contre les disparités territoriales et sociales dans le monde rural s'élève à 50 Milliards de Dirhams. L'ensemble des programmes sociaux susvisés sont toujours maintenus, avec une allocation de plus de 130 Milliards de Dirhams, soit 50% du budget, au profit des secteurs sociaux. Et depuis son lancement, l'aide directe aux veuves a atteint 1 Milliards de Dirhams, cette aide est conditionnée par la poursuite des études des enfants (Haut-Commissariat au Plan 2017).

2. Les inégalités sociales au Maroc : Etat des lieux et réponses des politiques publiques

Un diagnostic fiable de la situation de la justice sociale, exige une information plus rigoureuse et transparente sur les revenus et les patrimoines, de sorte à permettre à mieux connaître les réalités sociales sur le terrain et de rendre claire la vision des pouvoirs publics en vue d'élaborer des politiques sociales plus adaptées. (Bensouda.N, trésorier général du royaume, « Finances publiques : Les conditions de la justice sociale », 12eme édition du colloque international sur les finances publiques, placée sous le thème « finances publiques et justice sociale », Rabat, le 22/09/2018).

2.1 Des programmes sociaux ambitieux, ayant permis de réduire la pauvreté et l'exclusion :

Le lancement par le Maroc de plusieurs initiatives dans le domaine social a favorisé l'amélioration des conditions de vie des populations. Dans le sillage de la progression régulière du Revenu National Brut par habitant, la pauvreté monétaire a été fortement réduite, passant de 15,3% à 4,8% respectivement entre 2001 et 2014. Quant à la pauvreté multidimensionnelle, celle-ci a baissé significativement pour passer de 24,5% en 2001 à seulement 6% en 2014², comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : Pauvreté monétaire et multidimensionnelle entre 2001 et 2014

Pauvreté/Année	2001	2014
Pauvreté monétaire	15,3%	4,8%
Pauvreté multidimensionnelle	24,5%	6%

Source : Haut-Commissariat au plan, 2017.

²Haut-Commissariat au Plan, statistiques de l'année 2016.

La baisse importante de la pauvreté dans ses multiples dimensions s'est accompagnée d'un recul du taux de vulnérabilité, qui s'est établi en 2014 à 12,5% contre 22,8% en 2001, soit une baisse de 10,3 points. Il a atteint 7,9% en milieu urbain et 19,4% en milieu rural en 2014 contre 16,6% et 30,5% respectivement en 2001. La pauvreté et la vulnérabilité restent des phénomènes ruraux par excellence au Maroc.

Tableau 5 : Taux de vulnérabilité, par milieu et par année

Année	2001		2014	
Taux de vulnérabilité	22,8%		12,5%	
Milieu	Urbain	Rural	Urbain	Rural
	16,6%	30,5%	7,9%	19,4%

Source : Haut-Commissariat au plan, 2017.

Malgré ces avancées positives, les inégalités affichent une résistance à la baisse, et l'examen de l'évolution des inégalités sur la période 2001-2014 laisse apparaître une dynamique de rattrapage, quoiqu'à un rythme différencié, au niveau des régions de Casablanca-Settat, Souss-Massa, Marrakech-Safi et Beni-Mellal-Khenifra. En revanche, les autres régions ont accusé des hausses différenciées du niveau des inégalités.

Tableau 6 : Part des ménages percevant une source particulière :

Source de revenu / Part des ménages par Milieu	Urbain	Rural	Ensemble
Salaire	72,5	50,6	64,3
Revenu indépendant	25,2	17,1	22,2
Revenu agricole	5,9	90	
Transferts	57,6	64,1	60,1
Rentes	75,2	96,5	83,2
Autres revenus	7,8	6,7	7,4

Source : Haut-Commissariat au plan, 2017.

Le revenu agricole génère une inégalité particulièrement élevée, que ce soit en milieu rural ou en milieu urbain. Le revenu rural, qui concerne 90% des ménages ruraux, se caractérise ainsi par une inégalité particulièrement élevée.

D'après les données du Haut-Commissariat au Plan, l'analyse par milieu de résidence révèle un écart plus important entre les 10% des ménages les plus aisés et les 10% des ménages les plus pauvres en milieu urbain par rapport au milieu rural. En termes d'évolution, les mêmes tendances au niveau national sont observées dans les deux milieux.

2.2 Trois domaines névralgiques constituent des sources structurelles de vulnérabilité qui alimentent le creusement des inégalités au Maroc :

Trois domaines clés constituent les principales sources qui alimentent le creusement des inégalités sociales au Maroc. Il s'agit, en l'occurrence, de l'éducation, de la santé et de l'emploi. Les insuffisances relevées au niveau de ces domaines affectent les conditions de départ des individus, et leur aptitude à réussir leur mobilité sociale.

2.2.1 L'éducation, une source importante d'inégalités :

Malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics au cours des dernières années, le système éducatif demeure marqué par de fortes inégalités. Les inégalités éducatives sont également perceptibles à travers les dépenses publiques allouées à l'éducation par classe de niveau de vie. En particulier, les dépenses publiques destinées au cycle de l'enseignement secondaire et supérieur profitent davantage aux couches sociales aisées vu que 29% des personnes scolarisées dans ce cycle appartiennent aux 20% des ménages les plus aisés contre 10% pour les 20% les moins aisés.

Par ailleurs, les inégalités d'opportunités ou de chance demeurent encore importantes au sein du système éducatif, vu l'impact significatif de l'origine sociale de l'élève, et de ses conditions socio-économiques et culturelles en matière de réussite scolaire.

Selon le rapport du conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique³, l'effet élève, constitué de ce que l'apprenant, en intégrant l'école, porte comme héritage social, est de 80% par rapport à l'effet établissement 20%. En outre, le rapport permet de faire ressortir que le niveau éducatif et culturel des parents a un effet sur les scores

³Le Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique (CESEFRS), « Une école de justice sociale : Contribution à la réflexion sur le modèle de développement », le 13/10/2017.

des élèves. En deuxième années secondaire, la différence des scores entre les élèves dont au moins un des parents possède un diplôme universitaire, et ceux dont les parents ont, dans le meilleur des cas, achevé le cycle secondaire collégial est de l'ordre de 64 points en mathématiques et de 62 points en sciences.

2.2.2 La santé : Les indicateurs dépendent du niveau de revenu du ménage

Pour ce qui est de l'accès à la santé, des disparités importantes persistent, comme en témoignent quelques indicateurs clés issus de l'enquête nationale sur la population et la santé familiale en 2011 : Le taux de mortalité infantile s'établit à 33,9 pour 1000 naissances vivantes pour les enfants issus des ménages pauvres, alors qu'il n'est que de 18,7 pour 1000 naissances vivantes pour ceux relevant des ménages aisés. Alors que le financement des dépenses de la santé au Maroc reste dominé par les paiements directs des ménages (50,7% de la dépense totale de santé en 2013).

Tableau 7: Taux de mortalité infantile pour mille naissances, par catégories de ménages, en 2011 :

Catégorie du Ménages	Taux de mortalité infantile pour mille naissances
Pauvres	33,9
Aisés	18,7

Source : Haut-Commissariat au plan, 2012.

En 2007, 23,7% des ménages ont au moins parmi leurs membres une personne couverte par un système d'assurance maladie, dont 12,4% sont totalement couverts et 11,3% ne le sont que partiellement. Ces pourcentages s'élèvent respectivement à 18,1% et 15,8% en milieu urbain, et à 3,1% et 3,6% en milieu rural⁴.

Par classes de dépenses, la part des dépenses directes des ménages dans les dépenses totales de santé passe de 89,71% pour les ménages du quintile le plus défavorisé à 56,29% pour les ménages du quintile le plus favorisé, selon l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2014. Ce qui s'explique par le fait que, plus les ménages ne sont

⁴HCP, « Pauvreté et inégalités des conditions de vie au Maroc entre 2001 et 2007, une approche multidimensionnelle », les cahiers du plan, numéro 30, juillet-aout 2010.

aisés, plus la probabilité de bénéficier d'une couverture médico-sociale est élevée. En effet, une analyse de la couverture médico-sociale par quintile de revenu révèle que moins de 5% des 20% des ménages les plus pauvres ont une couverture médico-sociale, contre plus de 50% pour les 20% des ménages les plus aisés⁵.

En dépit de la mise en place du dispositif RAMED⁶, les inégalités d'accès aux soins persistent, vu que ce dispositif est entravé par une offre sanitaire faible aussi bien au niveau national que régional. Cette offre se trouve contrainte, également, par l'effectif réduit du personnel médical, et l'insuffisance de l'infrastructure dédiée à la santé.

2.2.3 Les inégalités en termes d'accès à l'emploi : L'importance des inégalités de genre, et par tranche d'âge :

Dans le domaine de l'emploi, des inégalités importantes sont à relever en termes d'accès des femmes au marché du travail. Le taux d'activité des femmes est largement inférieur à celui des hommes, situation qui a peu changé depuis plus d'une décennie : 23,6% en 2016 (27,9% en 2005), contre 76,2% pour les hommes (70,8% en 2005). Celles qui sont actives sont plus touchées par le chômage : 10,9% en 2015 contre 8,9% pour les hommes⁷.

Tableau 8 : Taux d'activité des hommes et des femmes en 2005 et 2016 :

Taux d'activité	2005	2016
Hommes	70,8%	76,2%
Femmes	27,9%	23,6%

Source : Haut-Commissariat au plan, 2017.

Les inégalités sont également perceptibles lorsqu'on analyse les taux de chômage par niveau d'instruction et par tranche d'âge. En effet, le taux de chômage est nettement plus élevé chez les diplômés dont notamment les jeunes. Le taux de chômage des détenteurs de diplôme moyen et supérieur s'établit respectivement à 22% et 14,1% en 2016 contre seulement 3,7% pour les sans diplôme.

⁵HCP, enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages, 2014.

⁶Régime d'assistance médicale aux économiquement démunis.

⁷HCP, Op.cit.

Tableau 9 : Taux de chômage selon le niveau d'instruction en 2016 :

Niveau d'instruction	Supérieur	Moyen	Sans
Taux de chômage	14,1%	22%	3,7%

Source : Haut-Commissariat au plan, 2017.

Sur un autre registre, l'emploi demeure caractérisé par une part non négligeable de l'emploi non rémunéré (17% en 2016), notamment en milieu rural (38,5% en 2016), et par la prédominance de l'emploi peu qualifié au même titre que par la prépondérance du secteur informel, qui représente à lui seul 37,3% de l'emploi non agricole en 2015.

2.3 Les leviers prioritaires des politiques publiques à déployer pour atténuer les inégalités au Maroc :

Dans le but d'apporter des réponses de fond à la problématique des inégalités sociales au Maroc, quelques leviers prioritaires de politiques publiques ont été identifiés. Ces leviers puisent leur fondement des résultats du diagnostic de l'état des inégalités au Royaume, et des enseignements déduits à partir des expériences pertinentes de certains pays en la matière. Ces leviers sont enrichis des recommandations proposées par certains organismes nationaux et internationaux, en rapport avec l'impératif d'impulser l'exclusivité du modèle de développement national. Les principaux leviers identifiés sont articulés autour des axes ci-après :

2.3.1 Accélérer le processus de transformation structurelle de l'économie marocaine :

L'aboutissement de ce processus d'envergure requiert le recours à des modes rénovés en matière de conception, et de mise en œuvre des politiques économiques et sociales à caractère global et sectoriel, axés sur la définition des priorités, la convergence des choix stratégiques et leur synchronisation, et ce, dans le but de maximiser l'impact distributif de ces politiques, et d'accroître leur rendement en termes d'amélioration tangible des conditions de vie des populations, et de relèvement de la performance du système productif national.

2.3.2 S'attaquer vigoureusement aux inégalités de chance et de capacités :

La lutte vigoureuse contre les inégalités devrait porter particulièrement sur les inégalités de chance pour corriger structurellement les déficiences à partir desquelles se nourrissent l'exclusion sociale et la marginalisation. A ce titre, la protection et l'éducation de la petite enfance serait nécessaire pour développer leurs capacités aussi bien sur les plans physique et mental que social et affectif. Le lancement du programme national de généralisation et de développement du préscolaire est une action édifiante dans ce sens.

En plus, la prise en compte des besoins spécifiques notamment des groupes vulnérables tels que les jeunes, les femmes et les personnes en situation de handicap, représente-elle une condition essentielle pour assurer l'équité et l'égalité des chances et contribuer à l'édification d'un développement social harmonieux du Royaume.

2.3.3 Renforcer la cohérence des dispositifs sociaux afin de maximiser les retombées de l'action sociale de l'Etat :

La réforme en cours portant sur la mise en place d'un registre social unique, et d'un registre national de la population, devrait permettre de concentrer les ressources sur les personnes qui en ont le plus besoin, et de maximiser ainsi l'impact des programmes dédiés à la réduction de la vulnérabilité et de la pauvreté. Ce registre dont la mise en œuvre est prévue en 2020, permettrait d'accompagner la prochaine étape de la réforme de décompensation, et qui va porter sur le gaz butane et le sucre. Il devrait servir également d'instrument de référence pour canaliser l'aide publique dans certains secteurs et programmes sociaux, dont notamment l'éducation, la santé, l'emploi et l'habitat....

2.3.4 Placer la question de l'inclusivité genre, et l'intégration des jeunes au cœur des politiques publiques de lutte contre les inégalités :

L'élargissement du spectre de la richesse nationale exigerait inéluctablement de promouvoir l'équité genre, particulièrement à travers le relèvement du taux de participation des femmes dans l'activité économique, et ce, dans le but de mobiliser le supplément de croissance découlant d'une implication forte de la femme marocaine dans l'effort productif. Cette participation élargie devrait se matérialiser à travers un accès à la formation, à l'emploi et aux financements, au même titre qu'aux postes de responsabilité, tant dans le secteur public que privé.

Une importance particulière devrait être attribuée aux jeunes au regard des défis multiples auxquels cette catégorie se trouve confrontée. Les avancées réalisées jusqu'à présent, ne semblent pas avoir été à la mesure des défis soulevés, faute d'une politique intégrée, exclusivement dédié à cette frange importante de la société marocaine.

2.3.5 Inscrire la lutte contre les inégalités dans le cadre d'un chantier sociétal impliquant l'ensemble des acteurs :

Un changement de mentalité devrait être promu pour faire admettre que cette lutte n'est pas une affaire qui incombe exclusivement à l'Etat. L'action des pouvoirs publics en matière de résorption des déficits sociaux devrait, dès lors, être relayée par une action énergique de la société civile pour renforcer les capacités de celle-ci, et la réhabiliter afin d'assumer pleinement son rôle.

2.3.6 Consolidation du système national d'information et déploiement d'instruments sophistiqués de suivi-évaluation des inégalités :

La mesure des inégalités au Maroc est évaluée selon une approche monétaire, en se basant sur les données des dépenses des ménages issues des enquêtes du HCP. Alors que cette mesure devrait être appréhendée à partir des données sur les revenus, à l'instar des pays avancés, et d'autres économies émergentes. L'alignement sur cette approche serait opportun pour capter la complexité des inégalités au Maroc, et mieux cerner sa dynamique.

Certes, des progrès importants ont été enregistrés au cours de ses deux dernières décennies, en termes de production des données statistiques se rapportant aux inégalités. Cependant, des efforts additionnels devraient être consentis pour édifier un système d'information sophistiqué favorisant, de manière permanente, la collecte et le traitement des données sur les inégalités, et relayé par un système d'évaluation, afin de mesurer l'efficacité des actions déployées en matière de lutte contre les inégalités sous ses différents aspects.

3. Fiscalité et justice sociale au Maroc

La fiscalité est l'un des indicateurs de la justice sociale de l'Etat, puisqu'elle a un rôle primordial dans la réalisation de cette justice, car elle établit une interface entre le citoyen et l'Etat. Le mode de gouvernance de la fiscalité impacte d'une manière très forte le citoyen, et sa confiance vis-à-vis des pouvoirs publics. Ils existent trois niveaux d'injustice en matière

fiscale : Le premier niveau a trait à la non-conformité fiscale qui se reflète dans l'importance du secteur informel, le nombre important de défaillants en matière de déclaration et paiement (371 655 lettres de relance envoyées en 2017), (Direction Générale des Impôts, statistiques de l'année 2017). Le nombre important d'entreprises déficitaires (près de deux tiers), et la concentration des recettes de l'IS et de l'IR. Concernant le deuxième niveau, il se rapporte à l'injustice dans le dispositif législatif lui-même qui se caractérise par l'importance des dépenses fiscales, la base et le barème de l'IR concentrant la charge fiscale sur les revenus du travail, et des classes moyennes, étant donné que les tranches du barème de l'IR s'échelonnent entre 30 000 et 180 000 dirhams par an, et le taux marginal de 38% démarre dès le revenu de 30 000 dirhams. (Raissouni.O, Inspecteur des finances, « L'Etat acteur de la justice sociale : Quelles réalités ? », 12eme édition du colloque international sur les finances publiques, placée sous le thème « finances publiques et justice sociale », Rabat, le 22/09/2018).

Il est aussi question d'incohérence du barème progressif IS et barème IR, d'abattements à la base plus importants pour les revenus fonciers que pour les revenus salariaux (40% contre 20% avec plafonnement), de faiblesse des déductions pour charges de famille, ainsi que de neutralité non encore assurée pour la TVA et de profusion de taxes de nature parafiscale. Pour ce qui est du troisième niveau, il concerne l'injustice découlant de l'action de l'administration fiscale, car le pouvoir d'appréciation de l'administration est encore insuffisamment encadré, avec la persistance des cas d'absence de réponse, ou de réponse avec retard aux réclamations des contribuables.

La fiscalité tient une place centrale dans les transformations des sociétés, d'où un retour sur les questions liées à la fiscalité, et plus particulièrement sa relation avec la justice sociale qui s'avère cruciale, alors que le rapport entre la fiscalité et la justice sociale comporte deux enjeux majeurs : Le premier enjeu concerne la définition même de la justice fiscale, et conduit à s'interroger sur l'égalité devant l'impôt, tandis que le deuxième enjeu a trait à l'utilisation de la fiscalité pour mieux redistribuer la richesse. Afin de clarifier les liens entre fiscalité et justice sociale, il importe de mettre en perspective l'impôt avec deux grandes conceptions de la justice, à savoir : la justice distributive et la justice redistributive (Bouvier. A, avocate au barreau de Paris, et docteur en droit, « Les enjeux des finances publiques au regard de la justice sociale », 12eme édition du colloque international sur les finances publiques, Rabat, le 22/09/2018).

Conclusion :

En guise de conclusion, on peut affirmer que personne ne peut se substituer à l'Etat en matière de justice sociale, cette dernière est un élément clé d'équilibre des sociétés, qu'acteurs publics et privés doivent financer sa réalisation.

Dans le monde, quels que soient les pays, développés ou en développement, la fracture sociale allait en s'accroissant. Autrement dit, l'écart entre les plus riches et les plus pauvres constitue un phénomène inquiétant à divers titres. Pour des raisons humanitaires, mais aussi pour la démocratie, pour la paix sociale, pour le développement économique, etc., l'injustice sociale est une menace pour l'équilibre de nos sociétés voire même de la planète.

C'est ainsi qu'il nous est apparu nécessaire de s'interroger, à travers le présent article, sur la capacité des finances publiques à s'inscrire dans la recherche d'une certaine justice sociale, ainsi que sur les institutions publiques ou privées concernées.

Certes, dans le domaine social, beaucoup de chemin reste à faire pour répondre aux attentes des citoyens marocains. Mais, il n'en demeure pas moins que le Maroc a introduit plusieurs réformes, et mis en œuvre plusieurs projets pour lutter contre la pauvreté et réduire les inégalités, (Benchaaboun .M, Op.cit).

Dans ce cadre, et en matière de justice sociale et de développement humain, le Maroc dispose d'une initiative, l'INDH (L'Initiative Nationale de Développement Humain, lancée par Sa Majesté le Roi en 2005) avec comme objectifs la lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale qui a plus de 13 ans à son actif, et qui tient une place particulièrement importante au Maroc dans la lutte contre la précarité, la pauvreté, et l'exclusion sociale, elle joue un rôle de premier plan, mais elle ne peut toutefois se substituer à l'Etat en matière de justice sociale, elle participe à ses côtés, comme aux côtés d'autres institutions publiques ou privées à soulager les plus démunis.

En plus, les collectivités locales ont en charge de nombreux services publics, car elles jouent un rôle essentiel dans le développement économique, à travers les investissements qu'elles réalisent, mais aussi vu qu'elles sont en contact direct avec les populations, en tant qu'acteurs de premier plan pour la réalisation de la justice sociale. Ainsi, avec la régionalisation avancée, les finances locales devraient constituer un facteur de plus en plus important à cet égard.

Sur le plan social, il importe de mettre en place l'initiative du « Registre Social Unique » qui constitue, d'après la vision de Sa Majesté le Roi, « un projet social stratégique et ambitieux, qui touche de larges franges de la population marocaine », (Discours de Sa Majesté le Roi du Maroc à l'occasion du 3eme Forum parlementaire sur la justice sociale en février 2018).

En outre, il s'agit d'aider les jeunes à poursuivre leurs études et de mener à terme leur formation, à travers l'allègement des charges supportées par les familles, par des aides financières à la scolarisation, l'enseignement préscolaire, le transport scolaire, les cantines scolaires et les internats.

De même, il convient de lancer la troisième phase de l'Initiative nationale pour le développement humain, à travers la consolidation des acquis et le recentrage des programmes sur le développement du capital humain, la promotion de la condition des générations montantes, l'appui aux catégories en situation difficile, et le lancement d'une nouvelle génération d'initiatives génératrices de revenus et d'emplois.

A ce titre, il convient de souligner que les inégalités ne sont pas inéluctables ou irréversibles. Preuve en est que certains pays, comme la Suède par exemple, ont réussi à mettre en place des politiques économiques et sociales volontaristes qui ont permis de réduire les écarts de revenus entre les populations, (Benchaaboun. M. Op Cit).

Si l'on considère que la justice sociale est un facteur clef de l'équilibre d'une société, il paraît non seulement raisonnable mais indispensable, crucial, d'en financer la réalisation aussi bien par les acteurs publics que privés. Toutefois, on est dans une période de transition, et les risques majeurs qui menacent notre avenir ne sont pas toujours perçus à leur juste mesure, et traduisent même parfois un certain désarroi. (Bouvier, Président de l'association Fondafip, Interview avec la revue : EcoActu.ma, Rabat, 20/09/2018).

Bibliographie sélective :

- Loi de finance 2019, Al Maliya Spécial Numéro 17, Revue du Ministère de l'économie et des finances, Maroc, Mars 2019.
- BENCHAABOUN.M, Ministre de l'économie et des finances, allocution à l'occasion de la 12ème édition du colloque international des finances publiques sous le thème « Finances publiques et justice sociale », organisé à la TGR, Rabat, le 21/09/2018.
- BENSOUDA.N, trésorier général du royaume, « Finances publiques : Les conditions de la justice sociale », 12eme édition du colloque international sur les finances publiques, placée sous le thème « finances publiques et justice sociale », Rabat, le 22/09/2018.
- LEKJAA.F, Directeur du budget au ministère des finances, « L'Etat acteur de la justice sociale : Quelles réalités ? », 12eme édition du colloque international sur les finances publiques, placée sous le thème « finances publiques et justice sociale », Rabat, le 22/09/2018.
- La Trésorerie Générale du Royaume, « statistiques des finances publiques », bulletin publiés mardi 20/03/2018.
- BOUVIER.M, Président de l'association Fondafip, Interview avec la revue : EcoActu.ma, Rabat, 20/09/2018.
- BOUVIER.L. A, avocate au barreau de Paris, et docteur en droit, « Les enjeux des finances publiques au regard de la justice sociale », 12eme édition du colloque international sur les finances publiques, Rabat, le 22/09/2018.
- RAISSOUNI.O, Inspecteur des finances, « L'Etat acteur de la justice sociale : Quelles réalités ? », 12eme édition du colloque international sur les finances publiques, placée sous le thème « finances publiques et justice sociale », Rabat, le 22/09/2018.
- GUIRIA.A, Directeur de la recherche à la TGR, « La réforme des finances publiques au Maroc : Spécificités et enseignements de l'expérience », colloque organisé par l'association FONDAFIP, à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne, le 19/02/2014.